

**ANNEXE DE L'ARRETE INTERMINISTERIEL N° 001/CAB/MIN/SL/2019
ET N° CAB/MIN/FINANCES/2019/433 DU ... 1.3. NOV ... 2019 PORTANT
FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES A
PERCEVOIR A L'INITIATIVE DU MINISTERE DES SPORT ET LOISIRS**

N°	Libellés des droits, taxes et redevances	Taux
	I. SPORTS	En % des recettes brutes
1	Droit de location d'un complexe sportif appartenant au pouvoir central (aire de jeux, tribune, local et autres espaces) :	
	- <i>Stades des Martyrs, Tata Raphael, Kibasa Maliba et Joseph Kabila</i>	35%
	- <i>Autres stades</i>	15%
	- <i>Location des locaux et autres espaces (Salles, Restaurants et Bureaux)</i>	20%
2	Droits sur le transfert international d'Athlètes	10% du montant de transfert
3	Taxe sur la publicité dans un stade national	(% sur la facture de prestation)
	a. Publicité à l'intérieur du stade :	
	- <i>Publicité fixe annuelle</i>	30%
	- <i>Publicité ponctuelle</i>	20%
	b. Publicité à l'extérieur du stade	
	- <i>Publicité fixe annuelle</i>	30%
	- <i>Publicité ponctuelle</i>	20%
4	Taxe sur le droit de retransmission radiotélévisée d'une rencontre sportive à caractère national ou international ;	(% sur la facture)
	- <i>Rencontre internationale</i>	15%
	- <i>Rencontre nationale</i>	10%
5	Quotité du trésor public sur le produit d'une rencontre sportive nationale ou internationale	(% des recettes nettes)
	- <i>Rencontre nationale (officielle et amicale)</i>	6%
	- <i>Rencontre internationale ou amicale financée par l'Etat :</i>	
	o <i>Club représentatif</i>	50%
	o <i>Sélection nationale</i>	70%

N°	Libellés des droits, taxes et redevances						Taux
	Rencontre internationale officielle ou amicale non financée par l'Etat						6%
	II. LOISIRS						
6	Quotité du Trésor public sur la vente des billets d'accès à une manifestation de loisirs dans une installation sportive à caractère national						20% sur les recettes nettes
7	Taxe d'agrément d'un établissement de loisirs	Taux					
		A		B		C	
	Casino	50.000		30.000 pour toutes les provinces			
	Etablissement de Loisir	1 ^{er} cat	2 ^e cat	1 ^{er} cat	2 ^e cat	1 ^{er} cat	2 ^e cat
	Machines à sous	5.000	3.000	2.500	2.000	1.500	1.000
	Nautic, Yatch et Aéro Club	3.000	2.500	2.000	1.500	1.000	500
	Cercle privé récréatif	3.000	2.500	1.250	1.000	700	350
	Parc d'attraction	1.500	1.000	750	500	300	200
	Salle de fête, salle polyvalente et assimilée	1.500	1.000	750	500	250	150
	Salle de jeux, Night club, Dancing club	500	400	350	300	250	150
	Select-bar, Snack Bar, Bar-Dancing	200	150	100	75	50	25
	Terrasse, Nganda, Hôtel-bar et Restaurant bar	150	120	100	75	50	25
8	Taxe sur l'autorisation d'exploitation d'une entreprise de jeux de hasard ou d'une loterie						
	Jeux de hasard permanent (concours de pronostic)	100.000	-	-	-	-	-
	<i>Jeu de hasard ponctuel</i>						

N°	Libellés des droits, taxes et redevances						Taux
-	Tombola	5.000	3.500	3.000	2.500	1.500	1.000
-	Jeu concours par message	5.000	3.500	3.000	2.500	1.500	1.000
-	Jeu concours de pronostic	3.000	2.500	2.000	1.500	1.000	700
-	DV Loterie	500	400	350	250	200	150
Taxe d'autorisation d'exploitation des entreprises de jeux de hasard							
-	Paris sportif	100.000					
-	Loterie	100.000					
-	Concours de pronostic	100.000					
9	Taxe ad valorem sur les gains des joueurs des jeux de hasard, loterie, concours de pronostic ou pari et activités similaires, par tous moyens (en dur, à travers les voies de télécommunication et des technologies de l'information et de la communication).						10% du gain
10	Amendes transactionnelles						50 à 100% du taux des droits dus

Fait à Kinshasa, le 13 NOV 2019